

Dans le cadre de ses prérogatives, l'ANRT a mis à jour les conditions techniques d'utilisation des installations composées d'appareils de faible puissance et de faible portée. L'objectif est de tenir compte des évolutions internationales dans ce domaine et de la situation actuelle de l'utilisation de certaines fréquences au Maroc.

Cette mise à jour fait l'objet d'une nouvelle décision, publiée au Bulletin officiel du Royaume.

Les appareils de faible puissance et de faible portée (A2FP) sont des appareils constitués d'émetteurs et/ou de récepteurs radioélectriques de faible puissance. Ils permettent des communications directionnelles ou bidirectionnelles en vue de transmission de portée limitée. Ces appareils ne doivent créer ni de brouillages préjudiciables, ni demander à être protégés de brouillage lors de leur exploitation.

[Télécharger la décision.](#)

[Retour](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/nouvelles-conditions-techniques-pour-le-deploiement-libre-de-certaines>